CONTRAT DE LOCATION – STAND DE TIR

1. **Organisateur et responsable de la manifestation**

[ ]  Madame [ ]  Monsieur [ ]  Société [ ]  Autre :

Nom :       Prénom :

Adresse :

Courriel :       N° mobile :

Membre de la société de tir « Les Menhirs » ? oui [ ]

IBAN :

*Nom et adresse du titulaire du compte si différent de l’organisateur*

*Nom :*

*Adresse :*

1. **Informations sur la manifestation**

Seules les locations à but non lucratif sont acceptées

**2.1 Type de manifestation** : [ ]  publique [ ]  privée

[ ]  Anniversaire [ ]  Réunion de société

[ ]  Mariage [ ]  Tirs

[ ]  Autre, veuillez préciser :

* 1. **Date(s) désirée(s)**

Date(s) de location :

Nombre de jours (de 9 h 00 le jour de location à 9 h 00 le lendemain) :

* 1. **Données de la location**

Nombre de personnes attendues (max 50) :

*Pour les autorisations cantonales, les demandes doivent être soumises via le portail POCAMA sur le site du Canton de Vaud : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-pour-une-manifestation*

1. **Tarifs et conditions**

La location comprend le stand et tous ces équipements (hors installations de tir).

*Le montant est à verser dans les 10 jours ouvrables suivant la demande de location sur le compte indiqué ci-après (point 3.2) pour verrouiller définitivement la date. La caution peut être versée dans un second temps, mais au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de location.*

Tarif de location

CHF 300.- par jour (500.- si deux jours). Tarif de la location : CHF 300.-

Caution : [x]  CHF 300.-

**TOTAL CHF** **600.-**

*ATTENTION : En cas de dépassement de l’horaire de restitution, une amende de CHF 50.- par heure entamée sera perçue. Si une location est prévue le lendemain, l’amende est susceptible d’aller jusqu’à CHF 300.-. En cas de location le samedi et pour une restitution à 12 h 00 le dimanche, une demande spéciale doit être adressée à l’intendant lors de la remise des clés. Si aucune location n’est prévue le lendemain, la demande sera acceptée moyennant un supplément de CHF 100.-.*

*En cas de dégradation ou de non remise en état, l’intendant se réserve le droit de faire appel à une société de nettoyage. Les honoraires seront facturés au locataire.*

*Les suppléments sont pris sur la caution, sauf s’ils dépassent le montant mis en dépôt.*

**3.2 Coordonnées bancaires pour le versement**

Titulaire du compte : Le Menhirs

Adresse : Au Village, 1426 Corcelles-Concise

IBAN : CH29 8080 8006 6820 5778 8

1. **Informations générales**

Pour tout renseignement complémentaire, merci de nous écrire à abbayedesmenhirs@gmail.com

Le prix de la location et la caution de garantie doivent être versés sur le compte de la société au moment de la location, mais au plus tard une semaine après la confirmation par mail. Sans paiement dans les temps, la réservation est susceptible d’être annulée en faveur d’un tiers.

En signant ce document, l’organisateur accepte les conditions et tarifs fixés sous les points précédents. Il s’engage à respecter le règlement de la société des menhirs annexé ainsi que le droit suisse en vigueur lors de la manifestation.

Lieu et date :      Signature :

**MERCI DE JOINDRE UNE COPIE D’UNE PIECE D’IDENTITE VALABLE**